

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

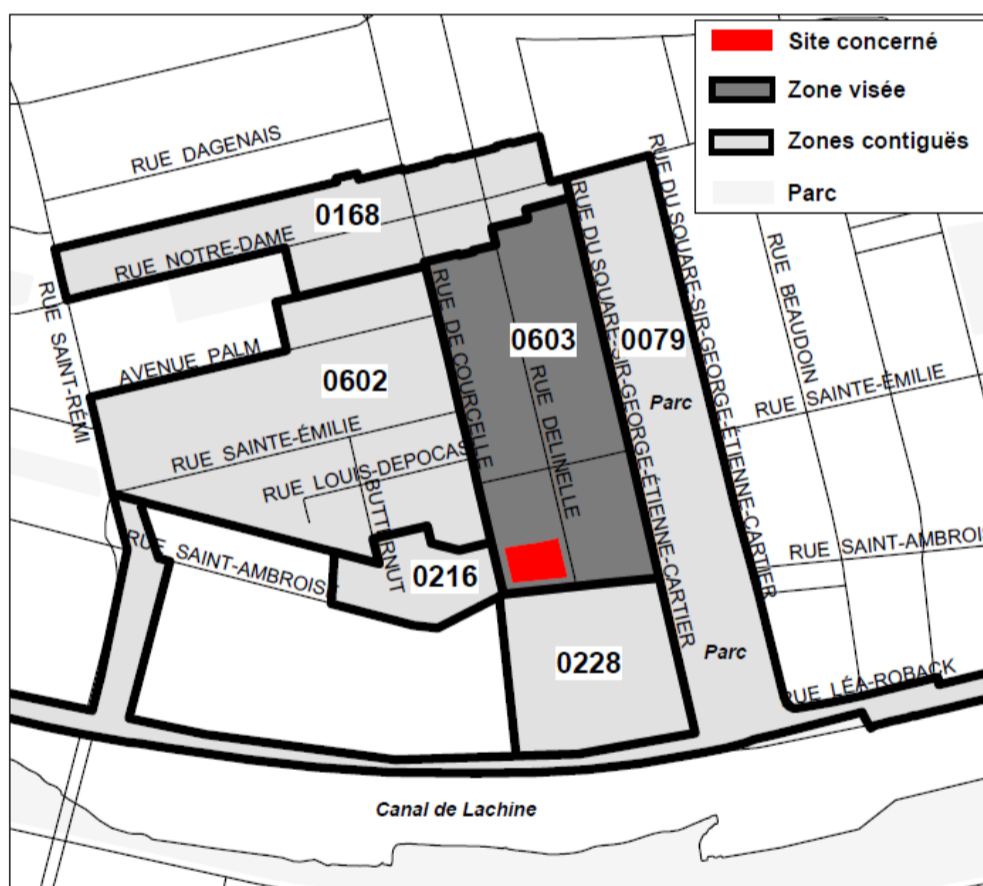
Premier projet de résolution CA23 220380 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA23 220380 visant à autoriser l'usage « épuration des eaux » ainsi qu'une hauteur d'un étage pour la construction et l'occupation d'un bâtiment situé au 4681, rue Saint-Ambroise (lot 1 573 892 du cadastre du Québec) (dossier 1238208005) :

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 12 décembre 2023, le premier projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **30 janvier 2024, à compter de 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce premier projet de résolution vise à autoriser l'usage « épuration des eaux » ainsi qu'une hauteur d'un étage pour la construction et l'occupation d'un bâtiment situé au 4681, rue Saint-Ambroise, selon les autorisations et exigences énoncées, et ce, malgré les articles 9 (hauteur en mètres et en étages) et 155 (usage autorisé dans la catégorie H.4) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0603 ainsi que les zones contiguës 0079, 0168, 0216, 0228 et 0602 situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques.

FAIT à Montréal, le 16 janvier 2024

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire